

## Message d'intérêt public

## Appel de candidatures pour le Comité consultatif sur le bâtiment

**Date de début : 6 aout 2026**  
**Date de fin : 31 aout 2026**  
**À l'échelle du Nunavut**

**60 s**

Le gouvernement du Nunavut recherche des personnes désireuses de faire partie du Comité consultatif sur le bâtiment.

Ce comité a pour fonction de faire des recommandations pour l'élaboration de règlements en vertu de la [Loi sur le code du bâtiment](#) et de la [Loi sur la sécurité-incendie](#). Il lui incombe également de trancher en cas de litige.

Le Comité consultatif sur le bâtiment est composé uniquement de spécialistes en la matière, de porte-paroles du gouvernement du Nunavut et de groupes de parties prenantes du secteur du développement immobilier. Les personnes inuites nunavoises qualifiées résidant au Nunavut auront la primauté, après quoi nous prendrons en compte les candidatures des autres personnes résidant au Nunavut, puis celles des personnes vivant à l'extérieur du territoire.

Aux termes de la loi, les domaines suivants doivent être représentés par les membres du comité.

- Architecture : une personne ne faisant pas partie du fonctionnariat au sens de la [Loi sur la fonction publique](#);
- Ingénierie : une personne ne faisant pas partie du fonctionnariat au sens de la [Loi sur la fonction publique](#);
- Entreprise privée : une personne ne faisant pas partie du fonctionnariat au sens de la [Loi sur la fonction publique](#);
- Autre(s) : jusqu'à quatre autres membres — selon ce qui sera jugé approprié par la ou le ministre — ne faisant pas partie du fonctionnariat au sens de la [Loi sur la fonction publique](#).

